Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 15 avril 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197091004

Accorder un contrat à Construction Demathieu & Bard (cdb) inc. pour la réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne (projet 15-16) dans les arrondissements Le Plateau-Mont-Royal et Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 10 461 971,69 $, taxes incluses (travaux: 7 941 777,63 $ + variations des quantités: 890 957,69 $ + contingences: 794 177,76 $ + incidences: 835 058,61 $) - Appel d'offres public 443301 - 7 soumissionnaires conformes.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197091004

Accorder un contrat à Construction Demathieu & Bard (cdb) inc. pour la réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne (projet 15-16) dans les arrondissements Le Plateau-Mont-Royal et Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 10 461 971,69 $, taxes incluses (travaux: 7 941 777,63 $ + variations des quantités: 890 957,69 $ + contingences: 794 177,76 $ + incidences: 835 058,61 $) - Appel d'offres public 443301 - 7 soumissionnaires conformes.

À sa séance du 20 mars 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 3 avril 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que les travaux de réfection du pont Rosemont/VanHorne et du dessous du pont Clark/Van Horne visaient à assurer une pérennité à long terme de ces ouvrages.

Les représentants du Service ont expliqué aux membres qu'il n'y avait pas pour l'instant d'aménagements prévus de voies cyclables sur le pont. Ils ont expliqué qu'une telle possibilité pourra être considérée une fois que les travaux de réfection seront terminés. Pour la Commission, il conviendrait de prévoir, à terme, des aménagements pour les cyclistes sur ce pont.

Les membres ont apprécié de retrouver vingt-deux (22) preneurs du cahier de charges et sept (7) soumissionnaires dans ce dossier.

Enfin, les membres ont manifesté un certain étonnement en constatant qu'il y avait un écart de quelque 90 % entre le montant soumis par l'adjudicataire au chapitre des frais administratifs et le montant prévu dans l'estimation des professionnels externes.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197091004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.